



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### SAISON 2022/2023

#### PROCES-VERBAL N° 02

---

Réunion du mardi 26 juillet 2022

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

##### **LE PERREUX SUR MARNE – STADE LEO LAGRANGE – NNI 940580201**

Cette installation sportive est classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 14/10/2022.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 28/06/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 27/06/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 28/06/2022
- Tests in-situ du 09/06/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 26/07/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

##### 1.3. Changements de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

#### 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

#### 4. DIVERS

##### **GARGES LES GONESSE – STADE PIERRE DE COUBERTIN N°3 – NNI 952680103**

Cette installation sportive est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 16/09/2026. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un changement de moquette d'un terrain de Foot à 11, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire le 31/05/2022
- Lettre d'engagement pour la rénovation de la pelouse synthétique du foot à 11.
- Plan de masse du terrain à rénover.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de niveau T4 SYN.